



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Tél. 03 88 23 37 11
Mél : ce.cabinet@ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

CAB/N° 2021-282

Cabinet de la rectrice

Strasbourg, le 8 septembre 2021

La rectrice de l'académie

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directrices
et directeurs des écoles
s/c de Mesdames et messieurs les IEN chargés d'une
circonscription du premier degré
s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'Education nationale
du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Objet : Sécurité des établissements, gestion de crise (de moyenne et haute intensité) et repérage des signaux faibles

Références : Instruction ministérielle du 12 avril 2017 paru au BO du 13 avril 2017 sur la sécurisation des établissements scolaires
Circulaire n° 2017-141 du 4 août 2017 sur la formation professionnelle statutaire de l'encadrement
Instructions Vigipirate été et rentrée 2021
Télégramme conjoint du ministère de l'intérieur et du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du 30 août 2021

Madame, monsieur,

La sécurité de nos écoles et de nos établissements est une préoccupation que nous partageons tous et toutes et au service de laquelle le degré de préparation des équipes est un élément primordial.

A cet égard, la rédaction des PPMS – en particulier le PPMS attentat-intrusion – revêt une importance particulière : sur la base d'un diagnostic de sécurité partagé, il permet d'acculturer les personnels et les élèves à la mise en sûreté et de faire acquérir à chacun les réflexes essentiels.

En cette rentrée, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée. Dans ce contexte, la démarche de sécurisation des écoles et établissements scolaires demeure une **priorité nationale**, rappelée de façon constante par notre ministre et le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité.

En outre, la **pédagogie de la gestion des crises** ne s'applique pas seulement à la menace terroriste ou aux risques majeurs mais bien à l'ensemble des incidents de différentes intensités qui peuvent toucher un établissement: soupçon d'intoxication alimentaire, accusations d'agression sexuelle, violences physiques graves, etc..



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la rectrice

Pour vous accompagner dans cette responsabilité qui s'impose à nous tous, vous pouvez compter en particulier sur les référents sûreté, les conseillers et assistants de prévention de chaque département, l'inspecteur santé sécurité au travail et l'EMS. Les conseillers de prévention placés sous l'autorité des IA-DASEN ont créé un padlet pour que chaque école et chaque **EPL** accède facilement et avec clarté aux documents ressources qui accompagnent cette circulaire de rentrée. Joint à ce message vous trouverez un annuaire de gestion de crise, pour joindre les personnels les plus à même de vous informer et vous accompagner.

Enfin, dans le contexte particulier de gestion de la crise épidémique que nous traversons, les équipes mobiles de sécurité sanitaires (EM2S) créées au printemps 2020 restent actives. Les équipes départementales sont à contacter en priorité.

Chacun d'entre vous mesure, je le sais, le caractère impérieux du respect des différentes instructions, autant que nous mesurons le travail de longue haleine que l'éducation à la gestion des crises représente et les difficultés de mise en œuvre que certains d'entre vous ont pu rencontrer.

Ainsi je vous remercie, très sincèrement, pour votre mobilisation et vos efforts pour accompagner vos équipes dans la mise en œuvre de ces instructions.

Je sais pouvoir compter sur vous tous et vous toutes pour mener à bien l'ensemble de nos missions sur ces sujets sensibles.

Recevez, mesdames, messieurs, mes remerciements pour votre engagement.

Elisabeth Laporte

P.J. : Note sur les mesures de sécurités

Accès au padlets

Annuaire de crise 67

Annuaire de crise 68